

Genève, le 24 octobre 2022

Communiqué de presse

Attaque frontale contre le respect de la paix absolue du travail et le partenariat social : la SSE Genève et le GGE déposeront plainte contre les syndicats genevois.

Alors que plusieurs rounds de négociations pour le renouvellement de la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN) étaient encore agendés et que les premières déterminations patronales au niveau suisse ne doivent intervenir que le 11 novembre, la décision des syndicats genevois, prise en août déjà, de mener 2 jours de grève préventive les 7 et 8 novembre 2022 est inacceptable et choquante. La Société suisse des Entrepreneurs (SSE) Genève et le Groupement genevois d'entreprises du bâtiment et du génie civil (GGE) ont donc décidé de déposer plainte.

Violation crasse du respect de la paix absolue du travail et tentative de sabotage des négociations en cours au niveau national

La grève qui est un droit constitutionnel reconnu, ne se conçoit que lorsque les négociations ont échoué, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. En signant la CN en 2018, les syndicats se sont engagés à respecter la paix absolue du travail prévue à son article 7 al. 2, ce qui les oblige à ne pas faire grève tant que les négociations sur le renouvellement de la CN sont en cours.

Lors du dernier round de négociation de la CN qui a eu lieu le 21 octobre, la délégation patronale suisse a exhorté en vain la partie syndicale à renoncer à mener toute grève préventive aussi bien à Genève que dans les autres cantons qui ont emboîté le pas aux dérives syndicales genevoises.

Fausse information et manipulation : une grève décidée avant le vote des travailleurs

La SSE Genève et le GGE constatent non sans surprise que les manœuvres mises en place dès le mois d'août par les syndicats genevois - visant à faire voter aux maçons genevois une grève préventive - portent atteinte aux principes de bonne foi et de loyauté attendus de la part de partenaires sociaux.

En effet, alors que, dans le reste de la Suisse, les maçons étaient appelés à voter « oui » ou « non » au principe d'une grève, les syndicats genevois ont établi leur propre bulletin de vote, ne laissant le choix qu'entre « 1 jour de grève » ou « 2 jours de grève » aux travailleurs genevois. En d'autres termes, l'option de ne pas faire grève était inexistante. Par ailleurs, le bulletin de vote comportait des explications fallacieuses discréditant les milieux patronaux.

Cette stratégie n'avait qu'un seul objectif, celui de nourrir le ressentiment des travailleurs envers leurs employeurs afin de les convaincre de les suivre dans leur volonté de faire la grève.

Les entrepreneurs genevois tiennent aux acquis sociaux

L'attitude accusatrice et véhémement des syndicats genevois, qui ont été les premiers en Suisse romande à débiter leur campagne, est d'autant plus choquante que le canton de Genève est le seul de Suisse où les employés du secteur principal de la construction bénéficient à la fois de la CN, d'une annexe propre à Genève adossée à celle-ci (Annexe 18 CN), le tout étant encore complété par une convention collective de travail locale (CCT locale). Les travailleurs bénéficient ainsi, contrairement à leurs collègues en Suisse, d'une indemnité de CHF 25.- par jour de travail pour repas de midi et déplacements et une pause matinale payée à raison de 2,9% du salaire brut. Il en résulte qu'à Genève, le salaire mensuel d'une personne sans aucune qualification dans le secteur principal de la construction, 13^{ème} salaire mensuel compris, est au minimum de CHF 5700 par mois et pour un maçon avec CFC, de CHF 6900 par mois. Enfin, les travailleurs du secteur principal de la construction bénéficient d'une retraite anticipée à 60 ans.

Si les entrepreneurs ne tenaient pas aux acquis sociaux locaux, l'attitude des syndicats genevois aurait pour conséquence de les mettre gravement en péril.

En conclusion, en propageant publiquement des propos mensongers concernant la partie patronale dans le but de la discréditer, en détournant la démarche nationale de vote par l'élaboration d'un bulletin cantonal manipulé, puis en annonçant que les participants à ce prétendu « exemple de démocratie syndicale » ont décidé, par 102 % des voix (!), de conduire une grève préventive devant se dérouler avant même que la réponse patronale aux revendications syndicales ne soit connue, les syndicats ont font preuve de mauvaise foi, d'un comportement déloyal qui ne correspond pas à celui qui est légitimement attendu entre partenaires sociaux, en violant de surcroît la paix absolue du travail.

Considérant que les intérêts de ses membres sont directement atteints par ces agissements des syndicats genevois, la SSE Genève et le GGE n'ont d'autres choix que de se joindre à la plainte qui sera déposée par la SSE nationale.

Un renouvellement de la CN souhaité par les membres de la SSE Genève

Malgré le comportement des syndicats genevois, les entrepreneurs de notre canton soutiendront la SSE nationale dans la volonté qui est la sienne de renouveler la CN au 1^{er} janvier 2023, afin de permettre le maintien des acquis sociaux des travailleurs genevois.

Pour tout complément d'information :

M. René Leutwyler – Président de la SSE Genève
T 079 889 96 30, president@sse-ge.ch

Mme Delphine Jaccard – Responsable Communication SSE Genève
T 076 532 72 82, djaccard@sse-ge.ch

Mme Kira Graf Hoxha - Présidente GGE
T 022 817 13 13